

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-07/1.2

COMMUNE DE FLOURE

Arrondissement de
Carcassonne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Prise en charge
dépenses
d'investissement
budget 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Aline SIEMEMCOFF, Véronique BERTOLA,
Ascension GONZALEZ

Messieurs José MOYA, François RENAUD, Acacio DE CARVALHO RABACA
VALENTE, Philippe GAUTHIER, Pierre MICHEAU, Gilles MARTINEZ

Excusée :

Madame Marie PUGES

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Secrétaire de séance : Madame Ascension GONZALEZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Le maire informe l'assemblée qu'il convient de mandater la dernière facture de l'Entreprise Granell.

Convocation du CM en
date du :
1^{er} février 2019

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 et ce avant le vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé de son Président, en accord avec lui,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, afin de faire face à cette dépense urgente, de voter la somme de 5 000,00 € à l'article 2313 opération 42 qui sera régularisée lors du vote du budget 2019.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette dépense d'investissement 2019.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 14 février 2019

Le Maire,



Philippe PHALIP

